

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 665**


Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 665 intitulé :

« Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau municipale du parc Saint-Laurent avec vignette obligatoire ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 9^e jour du mois d'avril 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat